



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/ISAR/23
26 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité
et de publication

Vingt et unième session
Genève, 27-29 octobre 2004
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ*

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale des entreprises.
4. Évaluation de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise et des incidences bénéfiques à long terme de cette information.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session.
7. Adoption du rapport.

* La présentation tardive du présent document est due au volume de travail que le secrétariat a dû assumer après la onzième session de la Conférence.

II. Annotations

Point 1. Élection du bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts (ISAR) est invité à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. En ce qui concerne l'organisation des travaux, le Groupe disposera de trois jours ouvrables. Sa première séance plénière, le 27 octobre, pourrait être consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2) ainsi qu'à la présentation des points 3 et 4, et les séances suivantes à l'examen détaillé des points 3 à 6. À la vingtième session de l'ISAR, lorsque les points 3 et 4 ont été proposés comme questions de fond de l'ordre du jour de la vingt et unième session, il a été décidé que le temps imparti à leur examen respectif serait identique. Le secrétariat établira un calendrier indicatif des séances, qui sera distribué le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/23

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3. Examen de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale des entreprises

3. Pour l'examen de ce point, le secrétariat a analysé les principales initiatives lancées en matière d'indicateurs sociaux et organisé des consultations informelles avec un groupe spécial d'experts afin de connaître leur opinion sur la comparabilité et la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale des entreprises. Les différents points de vue présentés pendant les consultations et certaines options destinées à harmoniser la publication d'informations sociales et à accroître la comparabilité et la pertinence des indicateurs de la responsabilité sociale des entreprises seront examinés au titre de ce point.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/24

Examen de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale des entreprises

Point 4. Évaluation de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise et des incidences bénéfiques à long terme de cette information.

4. Après avoir examiné les problèmes d'application des règles de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise et les études de cas réalisées dans cinq pays, à sa vingtième session, l'ISAR a proposé que le point susmentionné soit la deuxième question de fond de l'ordre du jour de sa vingt et unième session. Le secrétariat a établi un document d'information qui illustre l'évolution récente de l'information sur la gouvernance d'entreprise, présente les résultats d'une enquête sur la pratique des entreprises en la matière et évoque les obstacles à surmonter pour améliorer l'information dans ce domaine. Les incidences bénéfiques à long terme de cette information y sont aussi examinées.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/25

Évaluation de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise et des incidences bénéfiques à long terme de cette information.

Point 5. Questions diverses

5. Au titre de ce point, les participants peuvent aborder divers sujets relatifs aux activités actuelles du Groupe de travail. Par exemple, le secrétariat ou le Président du Groupe à sa vingtième session informeront les experts des résultats de la onzième session de la Conférence (TD/410 et TD/L.382) et de deux réunions parallèles tenues à São Paulo, à savoir la table ronde de haut niveau sur la transparence des entreprises (TD/L.374) et l'atelier sur la comptabilité et le développement économique (TD/L.386). Le Groupe d'experts souhaitera peut-être également examiner les progrès accomplis au sujet du programme type de l'ISAR. Il souhaitera peut-être aussi analyser les tendances récentes dans les domaines de la comptabilité internationale, de la vérification des comptes, de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale, et demander à d'autres organisations, régionales ou internationales, des informations à jour sur ces questions.

Point 6. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session

6. L'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session sera établi en fonction des débats de la vingt et unième session et des sessions antérieures, ainsi que des résultats de la onzième session de la Conférence.

Point 7. Adoption du rapport

7. Le Groupe de travail intergouvernemental pourrait adopter des conclusions concertées, s'il le juge nécessaire. Le rapport final sera achevé après la clôture de la session. Il sera présenté à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.
